

Bienvenue à **VANTOUX**

**Un souffle,
des émotions...**

Pages 7 - 8



Evénements...



Miss Alice SAR 2015

Suite à son interprétation originale de la chanson « Salade de fruits », Madame Odile ANDRE, 77 ans, pensionnaire de la résidence depuis 6 ans, a remporté à l'unanimité le titre très convoité de Miss Alice SAR pour cette année. Un grand bravo à elle !



Carnaval a été fêté à Vantoux : avec Vantoux Loisirs au Centre Socioculturel mais aussi à la résidence Alice SAR avec les enfants de l'école communale



L'Assemblée Générale annuelle de l'Association pour la Qualité de la Vie à Vantoux (AQVV) ainsi que celle de l'Association Vantoux Loisirs (AVL) ont eu récemment au Centre Socioculturel de Vantoux



Cérémonies du 8 Mai au Monument aux Morts de Vantoux et discours de Monsieur le Maire

Editorial



Visite à l'école Jean Prouvé

A l'invitation de Bertrand BRIGAUDEAU, Maire de Vantoux, M. Jean-Luc BOHL, Président de Metz-Métropole et Mme Emma LAVIGNE, Directrice du Centre Pompidou de Metz, on a visité l'ancienne école communale Jean Prouvé.

Lors de cet entretien, il a surtout été question de l'avenir de cette école. Plusieurs pistes ont été soulevées. Affaire à suivre donc...



La maison de Jean Prouvé

Construite en 1954 sur les hauteurs de Nancy (6 rue Augustin-Hacquart) et classée Monument Historique, la maison de Jean PROUVE est ouverte au public. Visite guidée les vendredi et samedi à 14h30, 15h30 et 16h30 avec réservation obligatoire.

Renseignements et réservations
au service des publics : 03 83 17 86 77
Tarif : 3,50 € / 2,50 € (tarif réduit)



Mairie de Vantoux

3, rue Jean-Julien Barbé - 57070 VANTOUX
Tél. 03 87 36 61 09 - Fax 03 87 36 66 66
Email : mairie-vantoux@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-vantoux.fr

Directeur de la publication : Bertrand BRIGAUDEAU
Mise en page : Thierry ROBINET

Impression : Advisual ImproRepro - Maizières-lès-Metz

Le futur visage de Vantoux

Depuis le début de mon nouveau mandat, j'ai essentiellement travaillé sur la mise en route de notre nouvelle école « Les Moulins ». Il fallait superviser les réunions de chantier, suivre les artisans et les entreprises, faire des ajustements. Aujourd'hui, je suis heureux de voir que nos enfants ont un outil de travail adapté aux exigences actuelles comme l'école numérique rurale.

Maintenant, avec la commission urbanisme, nous nous attelons au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce projet est essentiel pour notre village car nous voulons allier développement maîtrisé et préservation de l'âme de Vantoux.

Ce plan aura pour but un agrandissement raisonnable des constructions, tout en intégrant des petits collectifs pour répondre aux besoins de tous.

Dans une démarche écologique et respectueuse de l'environnement, nous veillerons à ce que ces nouvelles constructions s'intègrent harmonieusement au cadre existant.

Je tiens à vous assurer que Vantoux reste et restera avant tout un village où il fait bon vivre.

Antoine DORR
Adjoint au Maire



Délibérations

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 26 février 2015,
sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUDEAU, Maire

Création d'un poste d'adjoint d'animation et d'adjoint technique : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Compte tenu de la demande d'un agent souhaitant réduire ses heures en passant à 31 heures par semaine annualisé, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet soit 23.02/35e pour assurer l'animation du périscolaire, soit 1044 heures par an à compter du 1er mars 2015. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation au grade d'adjoint d'animation de 2e classe.

Ainsi que la création d'un poste d'agent technique à temps non complet soit 7.58/35e pour assurer le ménage des locaux municipaux, soit 361 heures par an à compter du 1er mars 2015. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique de 2e classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, VU le tableau des emplois, décide :

- d'adopter les propositions du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Commission urbanisme / Nomination d'un nouveau membre suite à une démission : VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 ; Vu la démission d'un conseiller municipal, membre de la dite commission ; CONSIDERANT la nécessité de préparer les dossiers en commission, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire : Il est procédé à la désignation d'un nouveau membre au sein de la commission urbanisme et environnement : M. Benoit CHRISMENT.

Délégués SIVT / nomination d'un nouveau membre suite à une démission : VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 ; Vu la démission d'un conseiller municipal, membre titulaire au SIVT ; CONSIDERANT la nécessité de nommer un délégué titulaire et un suppléant, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire : Il est décidé à l'unanimité de nommer Mme Béatrice POUSELER, membre titulaire et Mme Brigitte MULLER sa suppléante au sein du SIVT.

Renouvellement du bail de chasse pour la période du 01/03/2015 au 01/02/2015 : VU les conditions d'administration de la chasse en Moselle fixées par les articles L429-1 à L429-18 du code de l'environnement ; CONSIDERANT qu'à ce titre, la commune est chargée d'administrer la chasse sur les terres et espaces couverts d'eau dans la commune, au nom et pour le compte des propriétaires, en conformité avec les dispositions légales et avec le cahier des charges type, arrêté par le préfet ; CONSIDERANT que les baux de chasse viennent à expiration le 1er février 2015 ; CONSIDERANT la délibération du conseil municipal du 14 novembre 2015 désignant les deux délégués à la commission consultative ; CONSIDERANT la réunion de la commission consultative en date du 19 février 2015 en mairie, et après avis de cette commission, le conseil municipal a décidé que la consis-

tance du lot de chasse communal pour la période du 02/02/2015 au 01/02/2024 est identique au lot actuel d'une consistance de 156 ha. Précise que sera mentionné dans le bail la possibilité d'urbanisation de la zone 2NA, dans une perspective de 5 à 10 ans. Qu'à ce titre, la consistance du lot sera modifiée ; DECIDE de fixer le prix du bail à 390 euros par an ; DECIDE de louer la chasse communale selon une convention en appel d'offre à compter du 2 février 2015 ; VU la candidature de « L'Equipe de Saint Clément, DECIDE d'accepter de louer la chasse communale par convention d'appel d'offre à « L'équipe de Saint Clément » au prix de 390,00 euros ; DECIDE de conclure le bail de location ; FIXE le montant des frais . DECIDE de l'attribution des remises sur la répartition du produit de la chasse entre les propriétaires : 4 % du produit de la location au secrétaire pour confection des listes de répartition, 2 % au receveur municipal sur le recouvrement du produit de la location et 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires.

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention de chasse négociée en appel d'offre avec « L'équipe de Saint Clément », effectuer les publications nécessaires, nommer l'estimateur des dégâts de gibiers rouges (Monsieur Dieudonné Robert de Vany) et de valider annuellement l'état de répartition entre les propriétaires.

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2015,
sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUDEAU, Maire

Compte administratif et de gestion 2014 : Après lecture du compte, le conseil l'a approuvé à l'unanimité. En voici le détail.

- Section de fonctionnement : un excédent de 70 549.47 €
- Section d'investissement : un déficit de 102 909.07€
- Report des restes à réaliser : en dépenses :

54 241.98 € et en recettes: 492 145.50 €

Le Conseil à l'unanimité décide d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Affectation en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement : 1863.75 €
- Le solde restant de la section de fonctionnement en excédent antérieurs reportés : 194 634.48 €
- Vote des taxes locales : A l'unanimité, le conseil a décidé du taux des taxes 2015. Soit : taxe d'habitation : 12.51 %, taxe foncière bâtie : 12.63 % et taxe foncière non bâtie : 53.88 %

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 7 avril 2015,
sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUDEAU, Maire

1° Vote du BP 2015

Les membres du Conseil Municipal ont adopté le BP 2015 comme suit :

- Section de fonctionnement : 679 634.17 €
- Section d'investissement : 1 032 908.71 €

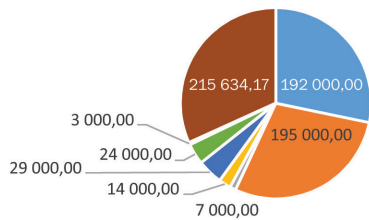
2° Programme d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'état écologique des cours d'eau :

Après avoir pris connaissance des projets de SDAGE et PGRI, le Conseil Municipal de Vantoux approuve le programme d'amélioration de la qualité des eaux et de l'état écologique des cours d'eau, approuve la gestion équilibrée des ressources en eau ainsi que le programme de mesures. Les membres du Conseil Municipal qui constatent que l'effort de financement fourni par les ménages ne cesse de s'accroître au profit d'autres bénéficiaires, souhaiteraient une répartition plus juste des redevances et des subventions par une application plus stricte du principe pollueur-payeur.

Budget primitif 2015

Dépenses de fonctionnement

total : 679.634,17 €

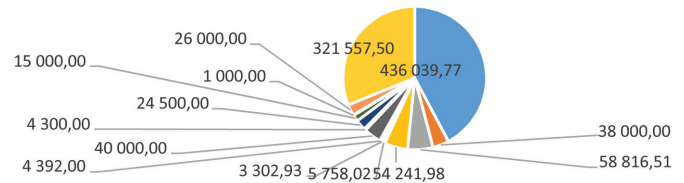


- Charges à caractère général (1)
- Charges de personnel (2)
- Atténuation de produits (3)
- Dépenses imprévues
- Autres charges de gestion courante (4)
- Charges financières (5)
- Fond d'amorçage
- Virement à la section d'investissement

- 1) Frais de scolarité, Eau, Electricité, Gaz, Matériel et fournitures, Fleurissement, Abonnements, Frais affranchissement, internet, téléphone...
- 2) 4 Titulaires CNRACL et un contrat CDD non titulaire à 35 h + 2 contrats CDD non titulaires à 20 h, cotisations, assurance du personnel, médecine du travail...
- 3) Attribution de compensation constitue pour ces EPCI une dépense obligatoire. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.
- 4) Indemnités élus (maire et adjoints), Cotisations, Sivom Vigy, Subvention Associations
- 5) Remboursement Prêt Long Terme centre socioculturel 13 750€ + Ligne de trésorerie Court Terme 10250 €

Dépenses d'Investissements

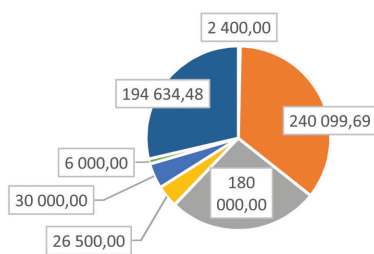
Total : 1 032 908,71 €



- Résultat antérieur
- dépenses imprévues
- Autres investissements
- Informatique Mairie Ctre Socio
- Engin ou véhicule sce technique
- Etudes : anc école, enfouiss res
- Mobilier publics
- Reversements subventions Nouilly :
- Remboursement capital prêt LT
- Reste à réaliser Archi Ecole
- Solde archi, école et part Nouilly
- Log mairie
- Répar. appart mairie
- Eclairage public : changement globes
- Travaux
- Caf, Cg 57, Detr périscolaire

Recettes de fonctionnement

total : 679 634,17 €

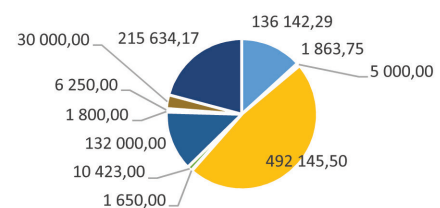


- Produit de service (6)
- Impôts et Taxes
- Dotations / Subventions (8)
- Autres produits (9)
- Rembt Nouilly fonction. école
- Fond d'amorçage Périscolaire
- Résultat antérieur

- 6) Concession cimetière, Redevance Occupation du Domaine public, chasse
- 7) Vote des 3 taxes, reversement Metz Métropole, pylones
- 8) Dotation Générale de Fonctionnement, Dotations de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation...
- 9) Locations : Centre Socioculturel, Appartements mairie

Recettes d'investissements

Total : 1 032 908,71 €



- FcTva (10)
- Affectation de résultat obligatoire
- Taxe Locale Equipt
- Subv. réserve parl. informatique
- Subvention CAF pour périscolaire
- Subvention solde DETR
- Subvention DRAC pour étude J.Prouvé
- Reversement Nouilly txv aband école
- Reversement Nouilly archi, école école
- Virement à la section d'investissement

10) FCTVA : travaux 2014

Un budget de transition

Comme l'année dernière et comme pour beaucoup de communes, nos dotations ont encore baissé, ce qui nous oblige à étudier chaque dépense et à définir des priorités.

Le financement de la nouvelle école sera terminé en fin d'année, certaines subventions sont encore en attente de versement.

Son coût de fonctionnement ne pourra être définitif et analysé qu'au terme d'une année scolaire complète.

A ce jour, le nombre d'enfants est en augmentation, la question se pose déjà, pour les années à venir, d'un éventuel agrandissement.

Ce budget serré nous oblige à augmenter les taxes foncières de 0,75 % pour une inflation de 0,50 %.

Nous sommes conscients que la période actuelle est difficile pour beaucoup de ménages, mais l'effort que nous vous demandons se situe aux environs de 6 € par an et par foyer.

Voilà, mes chers concitoyens, ce que vous devez savoir sur les comptes de la commune.

J'espère que vous continuerez à nous soutenir et à nous faire confiance, notre volonté est de construire avec vous un avenir pour Vantoux.





Masterclasse



4^e édition : *le Feu, la Joie et l'Emotion*

Pour la masterclass, la parité s'est imposée toute seule en réunissant 10 enfants et 10 adultes, heureux pour les premiers de découvrir et de repartir avec un harmonica. Pour les seconds, avoir le privilège immense de partager la musique et recueillir de précieux conseils de leurs idoles.

Pour continuer à surprendre petits et grands, des jongleurs et cracheurs ont mis le feu au village... et réchauffé l'atmosphère au sens propre et figuré. Sur le car-podium, la musique proposée par un groupe plein d'énergie nous a accompagnée jusqu'à la tombée de la nuit.

Vous avez pu découvrir par la publicité faite autour du festival, que Nami Miyata, Alain Delhotal, Antoine Le Roux et son quartet, artistes talentueux, sont venus de bien loin pour nous offrir un concert exceptionnel. Le public conquis a salué et applaudi debout !

Plus de 100 personnes ont assistés au concert, mais pour la pérennité du festival, il nous faut une salle comble...

Alors rendez-vous au prochain printemps !

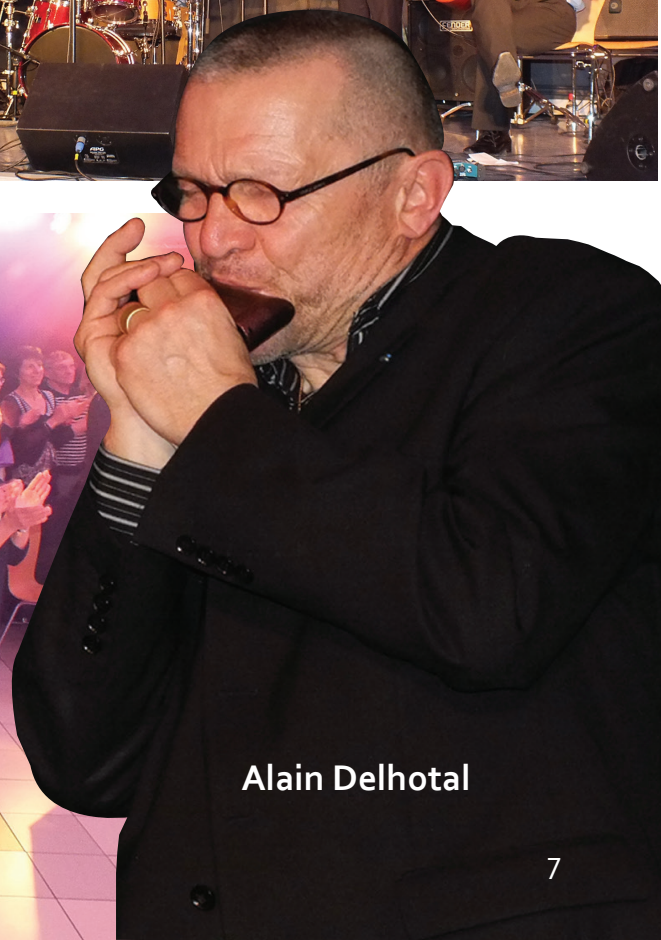
Béatrice POUSELER



Nami Miyata



Antoine Le Roux



Alain Delhotal



Histoire d'une vie...

Il y a longtemps, dans notre Vantoux, vivait la famille SAR. Le père avait été maire du village et la maman s'occupait de la maison. Il possédait un très beau cheval blanc tacheté de gris et un gros chariot à deux roues qu'ils utilisaient pour la ferme et les champs.

Au sein de cette famille il y avait deux sœurs : Angèle et Alice qui continuèrent à s'occuper de la maison, du jardin qui était assez vaste et des champs aux alentours. D'ailleurs Alice fit don du terrain sur lequel notre résidence fut construite. Elle voulait un lieu tranquille pour les personnes âgées des alentours. * J'avais beaucoup de contact avec elles depuis ma plus tendre enfance.

Quand à Alice, elle travaillait dans une banque appelée BNCI pendant un certain temps et, à la fermeture de celle-ci, elle travailla à la mairie de Metz jusqu'à sa retraite.

Elle faisait le chemin à pied. Elle ne montrait jamais qu'elle était malade. Le soir, vers 18 h, elle allait chercher du lait au dépôt du village ; bien souvent nous faisions le chemin avec elle. J'étais souvent chez elle pour voir les lapins, les poules, les oies, les canards et pour cueillir des groseilles, des pommes et des poires dont ma mère faisait des compotes.

A la fête de la Saint Barthélémy, dans le village, maman achetait deux lapins qui étaient spécialement élevés avec des bouquets de persils plats, ce qui donnait un bon goût à la viande. Elle achetait aussi des œufs pour faire des tartes et des gâteaux. Ainsi nous n'avions pas besoin d'acheter chez le commerçant du village.

Angèle, l'ainée, s'occupait de la maison, du jardin et des champs toute seule.

*Angèle SAR
en avril 1965*



*L'ancienne maison
d'Angèle et Alice SAR,
sise au N° 12 rue
Jean-Julien Barbé*

Elle avait aussi un gros chien, un berger allemand, qui gardait la maison et il ne fallait pas s'approcher de la grille de la maison près du lavoir, car il montrait les crocs... Il s'appelait Milor **.



Le 5 septembre 1940, les allemands rentrèrent dans Vantoux et nous chassèrent de chez nous. Le lendemain, on nous a demandé de prendre des affaires, un sac de 50 kg de linge et vers 15 heures, nous avons quitté le village sans savoir où nous allions. Finalement nous avons rejoint Lyon où nous sommes restés jusqu'en mai 1945 à la Libération. Cette séparation fut longue car nous aimions notre village. Une fois revenu, nous avons repris nos habitudes car Alice et Angèle étaient toujours là dans leur ferme et n'avaient pas quitté Vantoux. Nous étions heureux de les retrouver.



*Alice SAR
en avril 1965*

A cette époque j'avais 15 ans et comme nous n'avions pas de moyen de locomotion, on partait ensemble au travail. On s'amusait bien et faisait notre chemin, nous passions par la porte des allemands. Le pont a été construit après la guerre.

J'ai gardé de bons souvenirs de cette dame qui nous a quittée en 1996.

Merci à vous, Madame Alice SAR, pour avoir fait don de ce terrain pour bâtir cette belle maison pour les personnes âgées et même les plus jeunes, pour qu'ils retrouvent leur équilibre. Si vous saviez comme on est bien, heureux, en sécurité, avec une direction et un personnel à l'écoute et gentil.

J'espère que vous êtes au ciel, vous l'avez bien mérité car vous avez travaillé durant toute votre vie et vous aviez le cœur sur la main. Encore merci !

*Récit de Madame Henriette ROYER,
résidente de la maison de retraite Alice SAR*

Thierry ROBINET

**Angèle SAR
est décédée en 1977.
Sa sœur Alice est
décédée en août 1996.
Elles sont enterrées
toutes les deux dans
l'ancien cimetière
de Vallières.**



* L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) de Vantoux a ouvert ses portes le 3 octobre 2005. Il a été baptisé « Alice SAR », à la suite d'une donation du terrain faite par cette dernière par testament.

** Dans les années 70, beaucoup se rappellent d'un autre berger allemand nommé Ralf



Organigramme de l'équipe municipale

Afin de mieux connaître votre équipe municipale, voici les différentes missions et responsabilités confiées à chacun des membres du Conseil municipal



Bertrand BRIGAUDEAU : Maire

Conseiller délégué auprès de Metz-Métropole
Préside l'ensemble des commissions

Françoise JAN : 1ère Adjointe

Chargée de : Affaires scolaires & sociales
Périscolaire / Personnel « éducation »
Relations intercommunales

Commissions : Affaires scolaires et sociales / Commission électorale



Antoine DORR : 2e Adjoint

Chargé de : Travaux
Personnel technique / Bâtiments

Commission :
Urbanisme et environnement



Marc GIGLEUX : 3e Adjoint

Chargé de : Urbanisme
Grosses infrastructures / Environnement

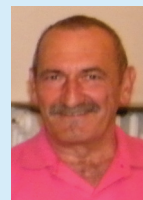
Commissions : Urbanisme et environnement / Commission électorale



Jean-Jacques KAM : 4e Adjoint

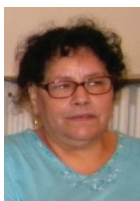
Chargé de : Personnel administratif
Communication / Vie associative et lien social

Commissions :
Affaires scolaires et sociales
Vie associative / Sport et culture
Communication



Marie-Agnès LARMENOY : Conseillère

Commissions :
Affaires scolaires et sociales
Finances et Appels d'offre (suppléante)



Cyrille DUDART : Conseiller

Commissions :
Urbanisme et environnement
Affaires scolaires et sociales



Eustache STRIBIT : Conseiller

Chargé de : Affaires économiques
Informatique et nouvelles technologies

Commissions :
Finances et Appels d'offre
Communication



Brigitte MULLER : Conseillère

Correspondante :
Bulletin municipal

Commissions :
Affaires scolaires et sociales
Communication
Commission électorale



Carmelo CARLINO : Conseiller

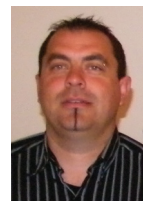
Correspondant : Défense Nationale

Commissions :
Urbanisme et environnement
Vie associative / Sport et culture



Benoît CHRISMENT : Conseiller

Commissions :
Urbanisme et environnement
Finances et Appels d'offre (suppléant)
Vie associative
Sport et Culture
Communication



Véronique MEYER : Conseillère

Commissions :
Finances et Appels d'offre
Commission électorale



Béatrice POUSELER : Conseillère

Correspondante :
Evénements culturels

Commissions : Finances et Appels d'offre (suppléante)
Affaires scolaires et sociales
Vie associative / Sport et culture



Patrice BOLZE : Conseiller

Correspondant :
Sécurité routière

Commissions :
Finances et Appels d'offre



Infos pratiques

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, JEUDI, VENDREDI :

9 h - 12 h / 13 h 45 - 16 h

MARDI : 9 h - 12 h / 16 h 30 - 18 h 30



HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE LA PETITE-VOËVRE

LUNDI, JEUDI : 14 h - 18 h 30

MARDI, MERCREDI, VEND, SAM : 9 h 30 - 18 h 30

DIM : 9 h 30 - 12 h 30 Fermée les jours fériés

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1er septembre 2014, en cas de perte, vol ou de destruction accidentelle de votre permis de conduire, son renouvellement est payant. Publié le 25 août 2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre). La loi de finances rectificative pour 2014 prévoit que le renouvellement du permis de conduire (demande de duplicata) s'accompagnera à partir du 1er septembre 2014 du règlement d'un droit de timbre de 25 € si l'ancien permis ne peut pas être présenté.

Le timbre fiscal peut être acheté dans un bureau de tabac, au guichet d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises (SIE).

La première demande d'établissement et le renouvellement avec présentation de l'ancien permis de conduire ne sont pas soumis à ce droit de timbre. A noter que certains départements prévoient, en plus, une taxe régionale pour la délivrance du permis de conduire (départements des régions Corse, Limousin, Poitou-Charentes, Réunion, Guyane et Martinique).

RÈGLES D'URBANISME ET LOTISSEMENTS

Depuis la parution de la Loi Alur, tous les lotissements de plus de 10 ans sont soumis aux règles du PLU ou du POS en vigueur et non plus du règlement du lotissement ! Cette règle est donc valable pour tous les lotissements de Vantoux.



FÊTE DU VÉLO À VANTOUX

La fête du Vélo est organisée chaque année au niveau national par le Comité de promotion du vélo le premier week-end de juin. Cet événement a pour but d'inciter les concitoyens à ressortir leur vélo pour les beaux jours et à l'utiliser quotidiennement.

A cette occasion, une série d'événements et d'animations sont mis en place. Vous trouverez tous les renseignements complémentaires dans la presse ou sur le site <http://metzavelo.fr/>

Agenda

Samedi 20 juin : Fête de la Saint-Jean
Espace du Stade

Samedi 27 juin : Kermesse de l'école
Espace du Stade

Lundi 13 juillet : Feu d'artifice
Remise des diplômes de Citoyens
d'Honneur au Centre Socioculturel

Samedi 29 août - Dimanche 30 août - Lundi 31 août :
Fête Patronale avec la Lyre Sportive / Espace du Stade

Lundi 31 août : Saint-Barthélemy avec le Souvenir Français
- 10 h 15 : Messe en l'église Ste-Lucie pour les défunts de Vantoux
- 11 h 30 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Vantoux



CORRESPONDANTE DU RÉPUBLICAIN LORRAIN POUR VANTOUX

Madame Frédéricque LEROY

Tél. 06 85 19 80 52

Courriel :

leroy.fredericque@numericable.fr



Etat-Civil

Décès

- BLANC Marie, le 20 février 2015 (Alice Sar)
- LAMBLIN Simone, le 12 mars 2015 (Alice Sar)
- BECK Marie, le 10 avril 2015 (Alice Sar)
- ROYER Henriette, le 20 avril 2015 (Alice Sar)
* Madame ROYER était l'auteur de l'article sur les soeurs Angèle et Alice SAR des pages 8 et 9 de cette gazette
- NICOLAS Georgette, 88 ans, le 17 mai 2015 à Metz

Naissances

- Camille BUSCHE, le 17 avril 2015



PERMANENCES DES ÉLUS

Les élus recevront les personnes souhaitant les rencontrer un samedi par trimestre, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h.

Un calendrier a été mis en place :

- Samedi 27 juin 2015
- Samedi 26 septembre 2015
- Samedi 19 décembre 2015



PROJET CULTUREL : Avis à la population

Notre souhait est de vous mettre, chers concitoyens, à l'honneur ! Nous aimerions découvrir vos talents de peintre, et sommes certains que nombreux d'entre vous sont artistes à Vantoux. Que vous soyez peintres débutants ou confirmés, nous avons hâte de vous découvrir. Alors préparez-vous déjà à nous présenter vos œuvres.

Une exposition, organisée à l'automne, vous sera consacrée. Vous trouverez prochainement dans vos boîtes aux lettres toutes les explications utiles.

A vos couleurs,
pinceaux,
toiles...
Et venez
nous surprendre !





Nettoyage de Printemps...



Une trentaine de Vantousiens motivés ont répondu à l'appel de l'Association pour la Qualité de la Vie à Vantoux : munis de sacs et de seaux, ils ont sillonné le banc communal et rempli des dizaines de sacs de déchets. Bravo et un grand merci à eux !



... avec Ella et Malo

